



Compte rendu du conseil municipal du vendredi 28 janvier 2022

Convocation : 21 janvier 2022

Affichage du compte-rendu : 3 février 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 janvier 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Ernest MARTENOT, Claudine MILLER, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET,

Absents : Daniel FERNIOT donne pouvoir à Michel ROCHET, Jocelyne GENELETTI

Secrétaire de séance : Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le précédent compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil municipal sont approuvées à l'unanimité sauf stipulations.

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré AB 380.

2 – Projet de territoire du Val d'Amour :

Mme le Maire explique que lors du précédent mandat, le Val d'Amour s'est doté d'un premier projet de territoire pour la période 2014-2020. Ce document cadre a permis dès 2016 de s'engager sur un contrat de ruralité avec l'Etat qui a mobilisé près de 2,9 millions d'euros de financement de l'Etat sur les projets locaux entre 2017 et 2021. Un nouveau projet de territoire est lancé pour la période 2020-2026.

Ce projet est le schéma directeur de la collectivité et du Val d'Amour :

- Il assure une continuité avec les orientations du précédent projet de territoire
- Il intègre les nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés et plus spécifiquement :
 - o La transition écologique
 - o La transition énergétique
 - o La transition numérique

Il prend en compte l'ensemble des projets du territoire qu'ils soient communaux, intercommunaux ou associatifs.

Il permet enfin de préparer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le conseil municipal valide le projet de territoire et le projet de CRTE.

3 – Renouvellement d'adhésion au groupement de commande électricité :

Mme le Maire explique que par délibération n°64-2017 du 1^{er} septembre 2017, le conseil municipal autorisait l'adhésion de la commune en tant que membre du groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et de services associés.

Le SIEEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de communication) du Jura a constitué successivement en 2015 et 2016 des groupements de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, avec des personnes morales de droit public et de droit privé.

Fort des résultats obtenus, le syndicat d'énergie du Jura propose aux collectivités du Jura de renouveler l'adhésion à la consultation d'achat effectuée par le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN). Les marchés résultants permettront à la commune de bénéficier d'une fourniture d'électricité du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, autorise l'adhésion de la commune en tant que membre, autorise le Maire à signer l'acte constitutif et les marchés, prévoit au budget la participation financière et donne mandat au SIEEEN pour récolter les données relatives aux points de livraison.

4 – Horaires de l'agence postale :

Lors du conseil municipal précédent il a été abordé le changement d'horaire d'ouverture de l'agence postale suite à la demande de Mme ARDOIN. Un comptage a été fait sur le mois de janvier pour connaître la fréquentation sur la tranche horaire 11h30-12h. Il s'avère qu'une moyenne de 2 à 4 personnes fréquentent l'agence postale dans ce laps de temps et le facteur vient relever le courrier vers 11h55. Si les horaires changent, il va falloir qu'il modifie sa tournée pour venir chercher le courrier. M. Bert pense que cela va perturber les muscadiens. M. Rochet souligne que l'on peut s'adapter. Mme Hählen fait remarquer que si la fréquentation baisse, la Poste pourrait fermer un jour dans la semaine. Après concertation, les horaires de l'agence postale restent inchangés (12 voix pour le maintien et 2 voix pour le changement (Mrs Rochet et Ferniot)).

Informations diverses :

Salle des fêtes : Les châssis en bois n'ont pas fait l'objet d'un traitement. L'eau de pluie stagne sur les margelles et détruisent les joints. Il convient donc de remédier au problème en faisant un traitement de lasure et en posant des bavettes alu sur les soubassements. Il a été fait appel à l'entreprise Julita qui a posé les fenêtres de l'extension. Le devis s'élève à 4 452 € TTC.

Mairie : Le parquet de la salle du conseil municipal a été revitrifié par l'entreprise Vincent (à sa charge) car il y a eu malfaçons lors de la pose du vernis en 2018. La garantie décennale ne peut pas jouer pour ce genre d'incident.

Travaux du gymnase : Nous attendons les accords d'octroi de subvention. Le dossier Effilogis est incomplet. Mme Bouhand, architecte, doit nous faire passer le complément.

FTTH (Fibre) : M. Bert a assisté à une réunion concernant la fibre. Elle devrait arriver sur la commune début 2024. C'est la société Prisme qui est chargée des travaux.

Le réseau arrive au droit des constructions. C'est au fournisseur d'accès de faire le raccordement dans les habitations. Un site sera mis en place en temps voulu pour pouvoir avoir accès à des informations. Des réunions seront organisées avec la population.

Pompe à chaleur 29 Rue de Strasbourg : Plusieurs courriers ont été envoyés à la propriétaire et à l'entreprise qui a installé la pompe à chaleur pour leur demander de la déplacer, sans succès. L'accord verbal initial n'a pas été respecté. L'affaire suit son cours.

La question est posée de savoir qui va être tenu pour responsable si une personne se blesse en allant consulter le panneau d'affichage puisque la pompe à chaleur rejette de l'eau qui gèle et forme une plaque de verglas.

Buffet de la gare : Mme le maire explique qu'en décembre 2020, le conseil communautaire de la CCVA validait le principe d'aménagement de la gare de Mouchard selon 2 projets complémentaires :

- L'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
- La mise en place d'une activité de restauration dans l'ancien buffet de la gare à laquelle pourrait s'ajouter des services comme la vente de paniers locaux ou un point info tourisme

Les plans d'aménagement intérieur et les études d'avant-projet détaillé sont terminés. L'ensemble des travaux tient compte des contraintes liées à un restaurant, l'objectif étant d'avoir un local quasi clefs en main où les futurs occupants auraient à leur charge l'achat des équipements et du matériel nécessaires à leur activité. Le budget prévisionnel est :

Dépenses		Recettes	
Travaux	216 067 €	SNCF 1001 gares	200 000 €
Frais maître d'œuvre (15%)	32 410 €	CCVA	58 200 €
Frais maître d'ouvrage (4,5%)	9 723 €		
TOTAL GENERAL	258 200 €	TOTAL GENERAL	258 200 €

La commune ne sera pas sollicitée pour le coût de financement. La SNCF est propriétaire et la CCVA locataire avec l'autorisation de sous louer. Des candidats se sont déjà manifestés. Une réunion avec SNCF aura lieu dans une quinzaine de jours pour finaliser le projet.

Attribution de compensation : La commune doit reverser à la CCVA une compensation pour la mutualisation du personnel, le contingent incendie et les services urbanisme et remplacement secrétariat. La CCVA déduit de ce montant la taxe professionnelle unique qui lui est due.

TPU	Contingent incendie	Mutualisation du personnel	Service de remplacement	Urbanisme	Compensation à verser
44 972.46 €	27 063.56 €	245 463 €	800 €	6 774 €	235 128.68 €

Tour des élections : Un tour de table a été fait pour organiser le tour de garde des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022. Le tableau de présence a été complété.

Concours Villes et Villages fleuris : La commune a eu le 10^{ème} prix ex aequo avec la commune de Mont Sous Vaudrey du concours des villes et villages fleuris organisé par le conseil départemental du Jura. Mme le Maire remercie tous les bénévoles qui ont contribué au fleurissement de la commune.

Colis de Noël des aînés : Certains administrés ont envoyé des cartes de remerciements.

Opération brioches 2021 : La vente des brioches a rapporté la somme de 46 180,34 € pour le canton Villers-Farlay/Mouchard dont 4 102 € pour la commune (792 brioches vendues). Remerciements aux bénévoles et appel pour l'opération 2022.

ADMR : L'ADMR remercie la commune pour le versement de la subvention de 300 €.

Vœux : Le FCMA et la CCVA présentent leurs vœux à tout le conseil municipal.

Projet artistique de territoire : La CCVA fait un appel à participation du 16 au 26 février 2022. Elle recherche des personnes retraitées qui souhaiteraient venir partager leur histoire, la mettre en forme et en image pour leur donner vie. Les ateliers auront lieu à Chamblay.

Epilepsie France : L'association Epilepsie France organise une journée internationale le 14 février 2022. Elle demande que l'information soit relayée sur nos divers supports de communication et que la mairie soit illuminée en violet. Voir avec les services techniques pour mettre un film de couleur sur les spots.

Personnel manquant : Mme le Maire informe que les ALSH sont à la limite de fermeture car le personnel est absent suite au covid et maladie. Il est fait appel à Tempo pour le ménage des écoles jusqu'aux vacances de février (3h mercredi et 2h vendredi). Les employés communaux font les sanitaires le matin. La directrice souhaitait que la désinfection soit assurée également. Malheureusement, faute de personnel, ceci n'a pu être mis en place. Pour information, la CCVA, détentrice de la compétence petite enfance, a demandé si les élus des villages ayant des ALSH peuvent donner un coup de main sur les temps de repas et un courrier a été envoyé aux parents d'élèves pour les inciter à garder leurs enfants dans la mesure des possibilités de chacun.

Boîte à idées : Mme Daclin demande si la boîte à idées fonctionne. Un retour sera fait au prochain conseil municipal.

Salle multisport au gymnase : Mme Debrand demande où en est le projet. Mrs Bert, Chalumeau et Mme West-Lamy doivent prendre contact avec M. Pinglier. Le projet est budgété pour 2022.

Cabine téléphonique : M. Tonnaire informe que la cabine sera réinstallée mercredi 2 février 2022.

Aménagement champ de foire : Mme Debrand demande où en est le projet. La personne chargée du dossier au CAUE est en maladie. Dossier en attente.

Caserne des pompiers : Plusieurs communes proposent un terrain. Mme le Maire a pris contact avec un propriétaire pour un terrain à la sortie ouest de Mouchard. Le prix de vente est trop cher. Voir s'il y a une possibilité route de Cramans vers la zone des Essarts.

Route de Cramans : M. Bert signale que la sortie sur la rue de la République est dangereuse car la vitesse est excessive.

M. Rochet est revenu sur la lettre de Mme Genet envoyée à chaque élu concernant le comité de jumelage. Le compte avait été bloqué car la présidente n'avait pas fait le nécessaire. La commune n'est pas concernée ni la trésorière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

La secrétaire
Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le Maire
Sandra HÄHLEN

